



Déclaration préalable CTL mercredi 26 janvier 2022

Madame la Présidente,

L'actualité en France est à la fois sociale et sanitaire.

Au niveau social, les soignants et les travailleurs sociaux se battent encore et toujours contre des conditions de travail plus que déplorables.

La semaine dernière, les manifestations ont réuni un peu partout en France et donc aussi en Drôme et Ardèche des centaines de ces travailleurs qui souffrent faute de moyens humains et de considération : ils réclament des embauches, des augmentations de salaires, des ouvertures de lits et de services !

Dans les écoles, les collèges et lycées, les enseignants et les autres travailleurs de l'éducation se mettent en colère.

La journée de grève du 13 janvier, malgré les menaces du Ministre est un franc succès : plus de 75 % de grévistes !

Au niveau sanitaire, le gouvernement a décidé de réduire la durée d'isolement, non pas pour enrayer l'épidémie, mais pour que le patronat, pardon les entreprises, accroissent leurs profits, quitte à mettre en danger la santé des travailleurs !

Résultat : les médias annoncent d'ores et déjà que la moitié de la population française sera prochainement touchée par le variant Omicron, sans parler du variant Delta et de ses mutants !

Cette gestion de l'épidémie n'a été qu'un prétexte pour mettre au pas la population, et démontre bien l'incurie du gouvernement à gérer une crise qui le dépasse

La hausse des prix en métropole comme aux Antilles prend une tournure vertigineuse. Les prix flambent et les salaires n'augmentent pas, quand ils ne régressent pas du fait du télétravail ou de chômage partiel.

A la DGFIP, ce n'est pas la petite primette de décembre 2021 qui va arranger les choses.

Le rendez-vous salarial du 9 décembre a été une mauvaise farce : pas de revalorisation du point d'indice, gelé depuis 2010 ! Un peu plus de 18% de perte depuis 2000 !

A cet égard, appelle les agents à se mettre en grève lors de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier afin d'exiger de meilleures rémunérations

Ce premier Comité Technique 2022 s'ouvre avec donc comme chaque année avec.... les suppressions d'emploi.

Ainsi 4 emplois d'IDIV, 1 emploi B et 3 emplois d'agent C sont supprimés.

Le Directeur Général peut présenter ses meilleurs vœux et vous les vôtres !
Mais les agents ne sont pas dupes ...

Le Nouveau Réseau a fait des ravages comme nous le craignons et continuera d'impacter de façon néfaste agents et usagers avec les futures restructurations !

Le P U C, à peine créé (1^{er} janvier 2021), se voit amputé pour l'antenne de Privas d'1 emploi d'IDIV et d'1 emploi d'agent B.

Le SIP d'Aubenas antenne de Privas, même si et heureusement aucun poste n'est supprimé, souffre d'un sous-effectif de 3 agents B et C.

Comme on peut le voir, le but de ce N R P n'est pas de rendre un service public plus grand mais de réduire les effectifs au détriment des conditions de travail et donc de la santé des agents.

Nous vous rappelons que les premières mises en place du Nouveau Réseau se sont soldées par des échecs.

Le SGC du sud Ardèche, Aubenas, mis en place au 1^{er} janvier 2021 après un premier report dû au Covid se solde par des manques d'effectifs, des agents en grande souffrance...

La suite n'est pas mieux pour le SGC d'Annonay avec des effectifs manquants, et une installation pas du tout optimale à son « ouverture » au 1^{er} septembre 2021.

Le N R P est simplement synonyme de dégradations de conditions de vie au travail, de souffrance au travail, et de missions que les agents n'arrivent plus à assurer totalement.

En clair, c'est une catastrophe !!!

Alors, nous vous le demandons, Madame la Présidente, qu'allez-vous faire pour les SIP et SIE de Privas, Aubenas, Le Teil, et le SGC de Privas, afin d'éviter que les écueils des SGC d'Aubenas et Annonay ne se reproduisent ?

Les représentants CGT ne siégeront pas lors de ce CTL emploi. Nous ne cautionnons pas la politique de destruction des emplois menée à la DGFIP, et plus largement dans la Fonction Publique.

La CGT Finances Publiques revendique et exige :

- **La revalorisation du point d'indice**
- **L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois,**
- **L'arrêt des réformes en cours (NRP, relocalisations, ...),**
- **L'arrêt des embauches de contractuels, et la titularisation de ceux recrutés**
- **Le recrutement de titulaires à la hauteur des besoins,**
- **Le retrait de la loi de transformation de la fonction publique.**

Les élus CGT Finances Publiques 07

Julien PETIT

Valérie TANNAY

Hervé LE DALLIC

Pierre-Henri GACHE